

bonnes décisions. Au moment des élections, le peuple montrera à quel point il fait confiance au gouvernement actuel. Celui-ci ne nous a donné aucune raison de lui faire confiance. Un gouvernement qui est prêt à induire les Canadiens en erreur en présentant une mesure de ce genre ne se soucie pas le moins du monde des électeurs, de l'argent qu'il tire d'eux et des fins auxquelles cet argent est utilisé.

Il y a eu le Programme énergétique national, l'imposition unilatérale du système métrique, la taxe de participation canadienne sur l'essence perçue à la pompe, la caisse noire pour les circonscriptions libérales, les manigances du ministère du Revenu national et bien d'autres choses encore. Pense-t-on vraiment que nous pouvons faire confiance à un tel gouvernement? J'ai bien peur que non. Après près de 15 ans, les libéraux n'ont rien trouvé de mieux que le projet de loi C-24. Je propose que cette mesure soit battue comme le gouvernement lui-même le sera aux prochaines élections. Le nouveau gouvernement progressiste-conservateur montrera aux Canadiens non seulement qu'il peut faire le travail, mais aussi qu'il peut le faire sans favoritisme et en rendant compte de ces décisions. Nous montrerons exactement au gouvernement actuel comment on peut y parvenir. J'exhorte tous les députés à désavouer le projet de loi C-24 ou, du moins, à faire en sorte qu'il soit modifié de façon à donner aux Canadiens quelque chose dont ils ont vraiment besoin.

Le président suppléant (M. Guilbault): Les règles de la Chambre prévoient maintenant une période de dix minutes pour les questions et les observations.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Simcoe-Sud (M. Stewart). Je me demande s'il a vraiment lu le projet de loi. Il a parlé de responsabilité envers le gouvernement et le Parlement. A-t-il pu vérifier que chaque société d'État sera tenue de déposer devant le Parlement un sommaire de son plan d'entreprise? Les plans seront examinés par le comité permanent compétent, comme le seront les rapports annuels, les directives données aux sociétés d'État de même qu'une liste de toutes les sociétés relevant du gouvernement fédéral. Tous ces documents représentent un flot constant de renseignements qui seront automatiquement déposés à la Chambre et confiés à l'étude du comité permanent compétent. Le Parlement recevra encore beaucoup d'autres renseignements. Les ministres seront chargés de défendre ces organismes tant aux Communes au cours de la période des questions que devant les comités permanents.

Le député a aussi fait allusion au dernier sondage Gallup concernant Petro-Canada et l'appui dont il est l'objet dans le pays. Je croyais que nous avions vidé cette question lors des élections de 1979-1980. Le député a-t-il eu le temps de lire les résultats du sondage Gallup qui nous apprenaient ce matin que la popularité des libéraux s'établissait à 46 p. 100, celle des conservateurs à 40 p. 100 et celle des néo-démocrates à 13 p. 100? Je ne sais pas s'il a eu le temps de prendre connaissance de ce sondage ainsi que de celui dont il a parlé.

• (1125)

M. Stewart: Monsieur le Président, l'objet du projet de loi saute aux yeux. Ce n'est rien d'autre qu'un écran de fumée. Même après l'étude du projet de loi par le Parlement, il revient au cabinet de prendre les décisions. Le cabinet a pleine autorité après que le projet de loi a été soumis à la Chambre. Le

fait que ces mesures sont présentées à la Chambre en premier lieu n'a absolument aucune signification.

Le projet de loi n'accorde aucun droit de regard sur les filiales. Non pas parce qu'il n'aura pas été soumis à la Chambre mais parce qu'aucun ministre n'aura à répondre d'une société d'État qui cause un gâchis comme celui de Canadair. Le député n'est pas sans savoir que les nominations de premiers dirigeants, de présidents et d'administrateurs ne sont assujetties à aucun contrôle. C'est le cabinet qui s'en charge. C'est, à mes yeux, l'équivalent du politburo et du contrôle étatique.

Pour ce qui est du sondage Gallup, je crois que c'est merveilleux. Nos vis-à-vis vont peut-être trouver le courage de consulter la population. Nous verrons alors ce qui arrivera.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Nous poursuivons le débat.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le débat sur le projet de loi C-24, concernant les sociétés d'État. J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que les cas les plus flagrants de mauvaise gestion publique de ces dernières années ont été ceux de sociétés d'État comme Canadair et de Havilland qui sont la propriété exclusive de la Couronne et d'autres comme Consolidated Computer, EACL et Devco, pour ne nommer que celles-là.

Les contribuables, échaudés par certains de ces désastres imputables à l'absence de contrôle, de responsabilité et de rapports d'autorité entre le cabinet et le Parlement, comme entre le conseil d'administration et les dirigeants des organismes en cause, s'attendent à ce que le gouvernement fasse un effort sérieux pour rectifier la situation. Ils s'attendent à ce qu'il mette en place certaines structures, certaines règles et certains systèmes pour que ne se répètent pas les problèmes qui ont coûté des milliards de dollars aux contribuables et entraîné pour le gouvernement libéral de graves ennuis politiques.

Ce projet de loi aurait dû viser à régler ces problèmes. C'est le but qu'il aurait poursuivi si les ministériels avaient compris le problème, s'ils avaient sincèrement tenu à s'y attaquer, s'ils s'étaient souciés véritablement de la perte de milliards de dollars d'impôts et s'ils avaient saisi la portée politique du fait que l'électeur moyen, quand il songe à la mauvaise administration publique, pense à Canadair, à de Havilland, à Maislin et à l'EACL. L'électeur pense aux sociétés d'État ou aux investissements publics qui ont échoué.

La mesure législative dont nous sommes saisis a ceci de révoltant qu'elle passe à côté de la question. Elle ne tient aucun compte du problème fondamental, de l'absence de contrôle et de responsabilité qui a conduit à ces pertes énormes de l'argent des contribuables. C'est l'une des raisons majeures pour lesquelles les contribuables et d'autres électeurs veulent remplacer le gouvernement par une équipe de gestionnaires compétents qui comprennent les problèmes de gestion, qui savent comment remédier à l'absence de responsabilité et qui sont conscients des pertes financières qui découlent de l'absence de contrôle sur la gestion des organismes. Le gouvernement doit céder la place à ceux qui comprennent que les gestionnaires, quand ils ignorent si leurs supérieurs sont le cabinet, un fonctionnaire, un conseil d'administration ou la direction, se retrouvent sans aucune surveillance. Si le système est trop souple, cela donne lieu à trop de mesures d'exception et à trop